



N°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRETIN

SEANCE DU MERCREDI 9 MARS 2022

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membre présents : 19
Ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 4/03/2022

Le 9 mars 2022, à 18h00, le conseil municipal de Fretin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Béatrice MULLIER, Maire.

PRESENTS : Mme MULLIER B - Mr DEHAUT - Mme DHAENENS - Mr KINT - Mme MARSEGUERRA - Mr MIANOWSKI - Mme MARY - Mrs FREDERIC - LEOPOLT - MANCHE - MADDELEIN - Mmes FOUBERT - DELEMARRE - CARPENTIER - Mr SEYNAEVE - Mme - D'HONT - LECONTE - Mrs CARPELS - THOMY

REPRESENTES : Mme CARLIER - Mr PERIMONY - Mmes HENNION - THUNEVIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence DHAENENS a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet de modernisation de l'aéroport Lille-Lesquin

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Aéroport de Lille SAS a déposé des dossiers de demande d'autorisation environnementale et de permis de construire concernant la modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.

Par arrêté préfectoral, cette demande est soumise à une enquête publique du 10 janvier 2022 au 1^{er} mars 2022 inclus.

Conformément à l'article L181-10 II du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale. Le conseil municipal devra se réunir dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture, soit entre le 15 février et le 15 mars 2022.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 19 décembre 2020, le conseil municipal a voté une motion dans laquelle il manifestait déjà son inquiétude sur le projet et sur l'impact direct de celui-ci sur la ville de Fretin : **L'augmentation du trafic, les vols de nuit et les trajectoires ainsi que l'accès à l'aéroport et l'incidence sur les villes voisines.**

Le projet de rénovation et d'extension du terminal existant présenté a pour objectif de répondre aux évolutions réglementaires, aux exigences de sûreté et de sécurité aériennes, d'améliorer les conditions d'accueil des voyageurs et d'accompagner le développement de la plateforme. Il comprend la modernisation du terminal, le réaménagement du parvis en pôle multimodal, le développement des parkings pour les voitures, ainsi que divers travaux côté piste.

Cette extension et la modernisation de l'aéroport auront des effets néfastes sur l'environnement, la sécurité et le bien-être de la population, avec :

Une augmentation du trafic aérien importante d'ici 2039 : 3.25 millions de voyageurs contre 2.2 actuellement qui impactera de façon significative la sécurité et la santé des habitants de FRETIN. En effet, la ville est largement survolée de jour comme de nuit, bien souvent par des avions à très basse altitude. Avec le développement du trafic et l'arrivée de gros porteurs, au-delà d'une dangerosité évidente, la traversée des avions au-dessus de FRETIN conduira à une augmentation non négligeable des nuisances sonores.

L'accès à l'aéroport et incidence sur le trafic routier : La M 145 qui dessert l'aéroport pour la population Pévèloise est saturée aux heures de pointe le matin et le soir créant une véritable thrombose de la ville de FRETIN. La recrudescence importante de véhicules provenant de ce secteur afin de se rendre dans la métropole, entraîne de sérieuses perturbations et des embouteillages importants ; c'est l'ensemble de la périphérie de l'aéroport qui est totalement engorgé et ce, jusqu'à l'entrée de l'autoroute A1. L'augmentation de l'activité de l'aéroport et la construction de nouveaux parkings auront des incidences certaines sur le trafic routier ; or, l'étude ne propose aucune garantie permettant une desserte aéroportuaire fluide.

La pollution aérienne et routière : le rapport de l'autorité environnementale indique en effet une augmentation du bruit et de l'exposition aux polluants et particules fines. L'extension et l'augmentation du trafic aérien et routier auront des conséquences néfastes sur la qualité de l'air.

Ce projet apportera donc de nouvelles nuisances sonores et environnementales qui sont déjà à ce jour, très importantes et dont la ville n'a de cesse de relever et d'alerter depuis plusieurs années.

Afin que les habitants situés dans le périmètre de l'aéroport de LILLE/LESQUIN, vivent dans un environnement agréable, sain et serein, il est proposé au conseil municipal d'émettre :

- **Un avis défavorable** à l'extension et à la modernisation de l'aéroport ainsi qu'à l'augmentation des parkings qui généreront incontestablement **une augmentation du trafic routier qui n'est pas à souhaiter pour l'environnement, la sécurité et le bien-être de la population, une artificialisation des terres qui polluerait la nappe phréatique dans une zone de champs captants d'eau potable cruciale pour l'alimentation en eau de la métropole lilloise, une augmentation du trafic aérien avec la création de nouvelles destinations, et l'arrivée de gros porteurs, et une probable baisse de la valeur de l'immobilier fretinois (manque d'études d'impacts de l'évolution de l'activité de l'aéroport sur l'immobilier).**
- **Un avis favorable** pour une adaptation de l'aéroport face aux exigences de sûreté avec pour conditions intégralement respectées :
 - Un couvre-feu d'au moins 8 heures afin de préserver la santé des riverains conformément aux recommandations de l'ARS,
 - La réparation du taxiway existant qui permettrait aux avions de décoller plus loin sur les pistes et prendre de la hauteur plus rapidement,
 - Une proposition d'une nouvelle trajectoire afin d'arrêter totalement le survol des habitations de la ville de FRETIN,

- Une meilleure desserte routière pour l'accès à l'aéroport aussi bien au nord depuis l'A1 qu'au sud afin de limiter les reports de circulation sur les villes voisines fortement impactées par la circulation existante avec la réalisation de moyens de transports en commun écologiques vers la métropole (tramway, navettes)
- Pas de réalisation d'accotements pour la piste principale, qui permettraient d'accueillir des gros porteurs,
- Mise en place de capteurs permanents pour contrôler les nanoparticules

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Béatrice MULLIER

Séance du Conseil : Adopté
POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le



ID : 059-215902560-20220309-D1_032022-DE

